

## RAPPORT PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2025

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et elle doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le Budget Primitif (BP) est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M57.

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

### **1- Éléments de contexte**

La loi de finances pour 2025 a été élaborée dans un contexte de déficit public élevé et de dette croissante. Sur la base d'une inflation à 1,4% et d'une croissance de 0,9%, l'objectif de la loi de finances est de ramener le déficit à 5,4% du PIB en 2025, avec une dette estimée à 115,5% du PIB.

Les principales dispositions ayant un impact sur les finances de la communes sont les suivantes :

- Réduction du fonds vert,
- Baisse de la dotation de soutien aux investissements locaux (DSIL), gel de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- Cotisation à la Caisse Nationale de retraites des Agents des Collectivités (CNRACL) : hausse de 3 points du taux,
- Suppression du fonds de soutien des activités périscolaires à la rentrée 2025

La revalorisation des bases fiscales, indexée sur l'inflation, sera de 1,7 %.

### **2- Priorités du budget**

Les priorités du budget 2025 sont les suivantes :

- Stabilité des taux de fiscalité,
- Préservation d'un niveau d'autofinancement suffisant pour investir dans les années à venir,
- Important programme d'investissement et remise en état des bâtiments municipaux existants.

### 3- Le budget primitif 2025 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses réelles	1 850 000 €	1 194 769 €
Restes à réaliser		21 552 €
Virement section investissement	291 484 €	
Solde exécution reporté		2 269 €
Opérations d'ordre	92 466 €	88 950 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 233 950 €</b>	<b>1 305 271 €</b>
Total des recettes réelles	1 945 000 €	1 216 321 €
Résultat reporté	200 000 €	
Opérations d'ordre	88 950 €	88 950 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 233 950 €</b>	<b>1 305 271 €</b>

### 4- Section de fonctionnement

#### a. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 850 000 euros pour l'année 2025. Elles connaissent une diminution de 0,5 %.

- Les charges à caractères générales

Les charges à caractère général connaissent une diminution de 3 %.

Les principales augmentations concernent :

- Les carburants (+ 43 %),
- L'alimentation (+ 14%)
- Les contrats de prestations de services (+ 9%)
- L'entretien des autres biens mobiliers (+ 50%)
- Les primes d'assurances (+ 94 %)

Les diminutions concernent :

- L'énergie, électricité (- 25%)
- Les combustibles (- 43 %)
- Les autres fournitures non stockées (- 50 %)
- Les fournitures d'entretien (- 25 %)
- Les fournitures administratives (- 27%)

- Les dépenses de personnels

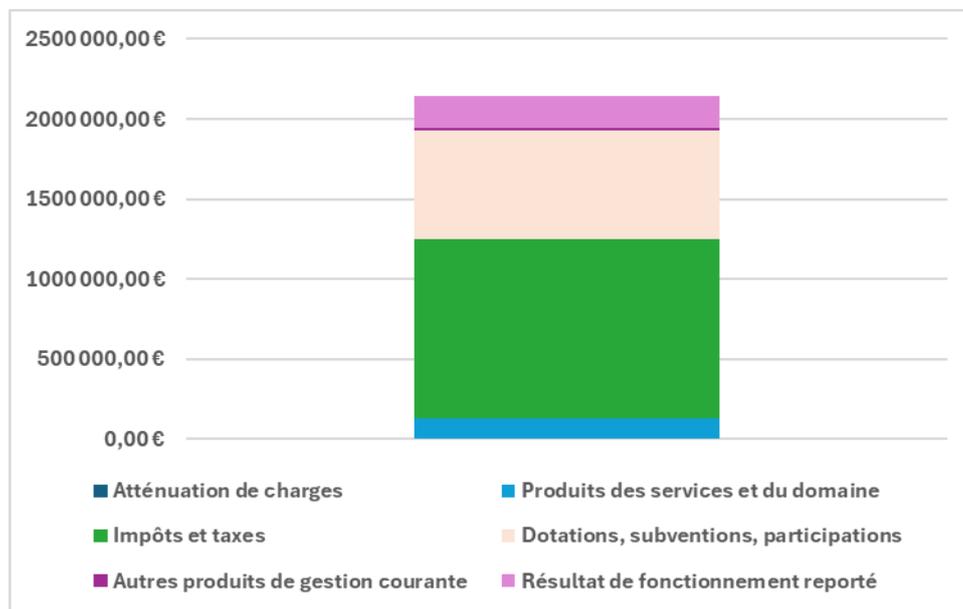
Les charges liées aux ressources humaines augmentent de 2 %. Cette évolution s'explique par des postes en année pleine et part la hausse de 3 points des cotisations CNRACL.

- Les subventions aux associations

Les subventions aux associations sont stables. Trois nouvelles associations ont été créées.

## b. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement, sans la reprise du résultat 2024, diminuent de 0,37 % entre le BP 2024 et le BP 2025. Cela s'explique pour un reversement en 2024 d'une part de l'attribution de compensation d'Angers-Loire-Métropole de 2023.



## 5- Section d'investissement

### a. Les dépenses

Une enveloppe de 1 194 770 euros est dédiée aux dépenses d'investissement (hors restes à réaliser 2024 s'élevant à 21 552 euros).

Les principales opérations d'investissement pour 2025 seront :

- Etudes (Eglise, Basse Bretonne, Corderie, SIEMML, ALTER) : 126 000 €
- Achat de parcelle (terrain Phelippeau) : 150 000 €
- Attribution de compensation ALM : 63 000 €
- Rénovation espace enfance : 250 000 €
- Eglise : 200 000 €
- Bâtiment la Corderie : 120 000 €
- Vidéoprotection : 63 000 €
- Tracteur : 40 000
- Aménagements de terrains : 20 400 €
- Matériels et outillages techniques : 17 620 €

## b. Les recettes

Les recettes réelles prévisionnelles ont été estimées à hauteur 1 216 806 euros.

Elles intègrent l'affectation du résultat 2024 en fonctionnement à hauteur de 384 470 €, un autofinancement de 291 484 euros, des subventions d'investissement de 384 000 € et la vente de terrains de 100 000 €.

Enfin, un emprunt sera réalisé en 2025.

## 6. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont les suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>042- 6811 dotations amortissement</b>	<b>92 465,82 €</b>	<b>042-77681 neutralisation amortissements AC ALM</b>	<b>88 950,00 €</b>
AC 2023	36 820,00 €		
AC 2024	52 130,00 €		
Fonds concours voirie 30 ans	3 515,82 €		
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>040-198 neutralisation amortissements AC ALM</b>	<b>88 950,00 €</b>	<b>040-28 amortissement</b>	<b>92 465,82 €</b>
		28041512	3 515,82 €
		28046	88 950,00 €

Ces opérations qui s'équilibrent entre elles et ne provoquent aucun mouvement de trésorerie.

## 7. Montants du budget

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 281 050,00	1 305 271,52
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	21 551,96	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 2 669,56	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 305 271,52	1 305 271,52
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 233 950,00	2 033 950,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 200 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 233 950,00	2 233 950,00
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>3 539 221,52</b>	<b>3 539 221,52</b>

## 8. Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2025.

Ils seront les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 49,66%
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 52,66%
- Taxe d'habitation (TH) : 17,66% (montant figé 2019)

## 9. Principaux ratios

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	43,24 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98,86 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	55,46 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	4,88 %